



Travaux intérêt général payer amende excès vitesse en suisse

Par **ANNAASHA**, le **06/02/2011** à **17:15**

Bonjour,

J'ai eu un excès de vitesse sur autoroute, Canton de Genève, en sept 2009.
Amende de 1.600 FS. Ne veux pas et ne peux pas payer cette somme. J'ai obtenu l'équivalent = 56 heures en travaux d'intérêt général.

Toutefois, je viens de recevoir un courrier de la police qui me demande de leur téléphoner pour prendre rendez vous afin de planifier l'exécution de ma peine de travaux d'intérêt général, mais j'habite Paris.

- 1 - Avez-vous eu une expérience similaire ?
- 2 - Comment contourner cet obstacle ?
- 3 - La police française, peut elle prendre le relais ?
- 4 - Puis-je faire mes travaux à Paris ou à l'ambassade de Suisse à Paris ?
- 5 - Si je ne fais pas ces travaux, c'est la prison ?
- 6 - Comment sont les prisons à Genève ?
- 7 - Est-on mélangé avec des personnes ayant commis de réels délits ?

Je panique un peu.

Je vous remercie de vos informations.
Cordialement.

Par **Tisuisse**, le **06/02/2011** à **19:28**

Bonjour,

Je vais tenter de répondre à l'ensemble de vos questions (je les ai numérotées pour une meilleure compréhension). Je connais un peu, voire beaucoup, ce pays (voir mon pseudo).

Réponses :

1 : non, je n'ai jamais une telle expérience parce que je n'ai pas été contrôlé en excès de vitesse (ce qui ne signifie pas que je n'en ai jamais fait).

2 : impossible de contourner cet obstacle compte tenu des accords de réciprocité signés par les 2 pays et entrés en application depuis 2009.

3 : c'est la justice pénale française qui, pour le compte des autorités pénales helvétiques, pourra être saisie par Berne.

4 : c'est une idée pleine de bon sens. Il vous faudrait faire une demande particulière à l'ambassadeur de Suisse à Paris. Si les autorités cantonales genevoises acceptent, cela vous faciliterait la tâche.

5 : bien entendu, si ces heures ne sont pas faites, c'est retour à la case départ : amende + ses majorations ou jours de prison, hélas.

6 : les prisons genevoises sont comme les prisons françaises, le Lac en plus.

7 : oui, il n'y a pas de prisons spéciales pour les français.

Par **ANNAASHA**, le **06/02/2011** à **20:33**

(Je suis surprise que la détention pour ce genre de délit se fasse dans les mêmes locaux et que nous soyons mélangés avec les "criminels et autres "bandits" !?)

Je vais suivre la piste de l'ambassade et en parallèle prospecter pour trouver une structure suisse afin de proposer mes services sous forme de bénévolat, car je préférerais travailler dans mon domaine d'expertise (consultante formatrice en communication verbale et non verbale) Ensuite j'aurai peut être plus de chance de négocier ma prestation TIG à réaliser à Paris. je vous remercie de votre réponse.

Cordialement.